



Communiqué de presse

28.01.16



Remise des labels Cit'ergie : En 2016, 100 collectivités engagées pour le climat !



2015 a mis le climat au cœur des enjeux : la conférence climat de Paris, la COP21 s'est close sur un accord, et la France a adopté la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, rappelant l'objectif du facteur 4 pour 2050 : diviser par 4 les émissions de GES à l'horizon 2050. Les collectivités, par leur impact et leur force de frappe, sont des acteurs clés de cette transition. Le label Cit'ergie s'y inscrit pleinement, avec pour objectif d'inciter les territoires à donner une nouvelle ambition à leur politique Energie Climat.

À l'occasion des 17èmes Assises européennes de la transition énergétique, l'ADEME a remis, le 28 janvier, les labels Cit'ergie et Cap Cit'ergie à 19 nouvelles collectivités portant à 100 le nombre de collectivités engagées dans la démarche, soit 10,2 millions d'habitants aujourd'hui concernés.

12 collectivités françaises obtiennent le label Cit'ergie en janvier 2016 :

- la communauté d'agglomération de Besançon (25),
- la ville d'Equedreville-Hainneville (50) ;
- la communauté d'agglomération de Lorient (56) ;
- la ville de Lorient (56),
- la ville de Lyon (69),
- la ville de Malaunay (76) ;
- la métropole de Nantes (44) ;
- la métropole de Nice (06) ;
- la communauté d'agglomération de Poitiers (86) ;
- la ville de Poitiers (86) ;
- la ville de Montmélian (73) ;
- et la ville de Nantes (44).

7 collectivités accèdent au label CAP Cit'ergie en janvier 2016

- la communauté d'agglomération d'Angoulême (16) ;
- la ville d'Annecy (74) ;
- la ville de Baie-Mahault (971) ;
- la communauté d'agglomération Cap Excellence (971) ;
- la ville de Caen (14) ;
- la ville de Delle (90) ;
- et la ville de Saint-Nazaire (44).

Cit'ergie, un label issu d'une initiative européenne

Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award (EEA) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse, etc.) et déjà accordé à plus de 1300 collectivités européennes.

En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. Cit'ergie est un outil opérationnel structurant d'une politique énergie climat durable et ambitieuse, en cohérence avec la démarche de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte lancée en 2015 par Ségolène Royal. Cit'ergie contribue activement à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial, ou du volet énergie d'un Agenda 21.

Cit'ergie récompense trois niveaux de performance :

CAP
Cit'ergie
European Energy Award

Le label CAP Cit'ergie distingue les collectivités qui sont en bonne voie pour l'atteinte du label Cit'ergie d'ici 4 ans et bénéficient d'une évaluation supérieure à 35% du potentiel réalisé.

Cit'ergie
European Energy Award

Le label Cit'ergie est décerné aux collectivités qui dépassent 50% de réalisation de leur potentiel d'actions.

GOLD
Cit'ergie
European Energy Award

Le label Cit'ergie GOLD vient récompenser les collectivités les plus avancées et qui dépassent 75% de réalisation de leur potentiel d'actions.

Depuis le lancement du label Cit'ergie en 2008, 2 collectivités sont labellisées Cit'ergie GOLD et 32 collectivités sont labellisées Cit'ergie ; 23 collectivités sont labellisées CAP Cit'ergie et 43 autres collectivités sont actuellement en processus Cit'ergie en vue d'une labellisation. Au total, aujourd'hui ce sont 100 collectivités engagées dans la démarche et plus de 10 millions d'habitants concernés par Cit'ergie.

Pour plus d'information sur Cit'ergie :

- Consultez le dossier de presse Cit'ergie 2016 [ici](#)
- Retrouvez les fiches de bonnes pratiques des collectivités lauréates [ici](#)
- Consultez le site Cit'ergie [ici](#)

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : Service de presse ADEME



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr